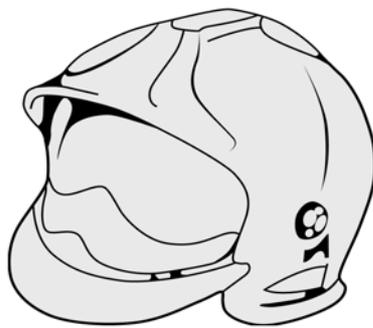


ISSN : (en cours)

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



N° 24

ANNEE 2005

Edition du 18/01/2006

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
BUREAU.....	2
Séance du 4 novembre 2005.....	2
Approbation de procès-verbal	2
Location de locaux à Châtillon en Dunois et à la Ferté Villeneuveil	2
Fusions de centres	2
Dissolution de centres	2
Prorogation de bourse « permis poids lourds »	3
Logements de fonction : signatures de baux	3
Convention de formation avec le SDIS 56	3
Convention de formation avec le SDIS 33	3
Frais de déplacement – Service formation	3
Contentieux – Exécution de jugement.....	4
Résiliation de l’adhésion du SDIS à l’APSYS.....	4
Séance du 25 novembre 2005.....	4
Approbation de procès-verbal	4
Marché 2005.014 – Prestations de services d’assurance pour les besoins du SDIS d’Eure et Loir.....	4
Convention de formation avec le SDIS 78.....	5
Conventions annuelles de financement - Gommerville.....	5
Prorogations bourses permis poids lourds.....	6
Séance du 9 décembre 2005	6
Approbation de procès-verbal	6
Intégration du CPI de Boutigny Prouais.....	6
Avenant à la convention de mise à disposition du CI de Maillebois	7
Avenant à la convention de mise à disposition du CS de Saint-Rémy sur Avre.....	7
MAPA – Information au bureau.....	7
Marché 2005-011 pour la fourniture de 17 équipements de désincarcération	7

BUREAU

** Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir.*

Séance du 4 novembre 2005

Approbation de procès-verbal

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 4 novembre 2005, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme BILLARAND-DAUPHIN,
Mrs de MONTGOLFIER, JAULNEAU, SIRDEY.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du bureau du 30 septembre 2005.

Location de locaux à Châtillon en Dunois et à la Ferté Villeneuil

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 4 novembre 2005, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme BILLARAND-DAUPHIN,
Mrs de MONTGOLFIER, JAULNEAU, SIRDEY.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer les baux à intervenir à :

- Châtillon en Dunois : avec M. André ROBLOT, propriétaire d'une grange située 7 place de l'église à Châtillon en Dunois, d'une superficie de 40 m² dont le loyer mensuel s'élève à 100 €HT, pour une durée initiale de 3 ans, afin d'y remiser les véhicules du CI,
- La Ferté Villeneuil : avec M. Claude DANJOU, propriétaire d'un hangar situé 15 rue de bois à la Ferté Villeneuil, d'une superficie de 250 m² dont le loyer mensuel s'élève à 310 €HT, pour une durée initiale de 3 ans, afin d'y remiser les véhicules du CI.

Fusions de centres

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 4 novembre 2005, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme BILLARAND-DAUPHIN,
Mrs de MONTGOLFIER, JAULNEAU, SIRDEY.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer les conventions d'intégration par fusion à intervenir suivantes :

- le CPI de Boncé avec le CI de Fresnay le Comte à compter du 1^{er} décembre 2005, sous réserve que le dossier soit réputé complet à cette date,
- le CPI d'Allaines-Mervilliers avec le CI de Janville à compter de sa date de notification.

Dissolution de centres

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 4 novembre 2005, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme BILLARAND-DAUPHIN,
Mrs de MONTGOLFIER, JAULNEAU, SIRDEY.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, approuve la dissolution des sections suivantes rattachées au CSP de Châteaudun :

- Moléans : à compter du 15 novembre 2005, par manque d'effectif,
- Lutz en Dunois : à compter du 1^{er} décembre 2005, par manque d'effectif.

Prorogation de bourse « permis poids lourds »

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 4 novembre 2005, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme BILLARAND-DAUPHIN,
Mrs de MONTGOLFIER, JAULNEAU, SIRDEY.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise la prorogation jusqu'au 31 mars 2006 de la bourse « permis poids lourds » accordée à M. David GESLIN, sapeur pompier volontaire à Maintenon, l'emploi du temps de l'intéressé l'ayant empêché de passer son permis dans les délais prévus.

Logements de fonction : signatures de baux

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 4 novembre 2005, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme BILLARAND-DAUPHIN,
Mrs de MONTGOLFIER, JAULNEAU, SIRDEY.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, entérine la signature du président pour les baux suivants :

- location d'un pavillon auprès de l'agence immobilière NOGESTIM, à compter du 1^{er} septembre 2005, suite au recrutement d'un officier,
- location d'un pavillon type 5 auprès de l'agence FONCIA BRETTE à compter du 1^{er} novembre 2005, le logement occupé actuellement par un officier n'étant plus adapté,
- location d'un pavillon type 5 auprès de l'agence LEMARE, à compter du 1^{er} novembre 2005, le logement précédemment occupé par l'intéressé présentant un problème d'insalubrité.

Convention de formation avec le SDIS 56

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 4 novembre 2005, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme BILLARAND-DAUPHIN,
Mrs de MONTGOLFIER, JAULNEAU, SIRDEY.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à régler la facture afférente à la formation COD-3 d'un sapeur pompier professionnel organisée par le SDIS du Morbihan du 3 au 14 octobre dernier, les délais légaux de transmission de la convention au contrôle de légalité n'ayant pu être respectés.

Convention de formation avec le SDIS 33

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 4 novembre 2005, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme BILLARAND-DAUPHIN,
Mrs de MONTGOLFIER, JAULNEAU, SIRDEY.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à régler la facture afférente à la formation cynotechnique de trois stagiaires organisée par le SDIS de Gironde du 17 au 21 octobre dernier, les délais légaux de transmission de la convention au contrôle de légalité n'ayant pu être respectés.

Frais de déplacement – Service formation

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 4 novembre 2005, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme BILLARAND-DAUPHIN,

Mrs de MONTGOLFIER, JAULNEAU, SIRDEY.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, entérine le choix du SDIS et autorise le président à régler la facture afférente au déplacement par avion d'un officier du CODIS ayant participé à une réunion sur le logiciel Antares à Marseille, le 1^{er} avril dernier.

Contentieux – Exécution de jugement

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 4 novembre 2005, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme BILLARAND-DAUPHIN,
Mrs de MONTGOLFIER, JAULNEAU, SIRDEY.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise monsieur le président à verser la somme de 1 215,13 € à M. François LAVIGNE, en application du jugement du tribunal administratif de Clermont-Ferrand en date du 21 juin 2005, en règlement de sa prime de conducteur.

Résiliation de l'adhésion du SDIS à l'APGIS

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 4 novembre 2005, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme BILLARAND-DAUPHIN,
Mrs de MONTGOLFIER, JAULNEAU, SIRDEY.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise la résiliation de l'adhésion du SDIS à l'APGIS à compter de l'exercice 2005, la cotisation appelée (0,006 € par habitant), soit près de 2 500 € pour cet exercice, paraît trop importante par rapport aux études qui y sont menées et aux retombées pour le SDIS.

Séance du 25 novembre 2005

Approbation de procès-verbal

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 25 novembre 2005, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mrs JAULNEAU, SIRDEY.
Mme BILLARAND-DAUPHIN, absente, excusée.
M. de MONTGOLFIER, absent, excusé, donne pouvoir à M. FAVRAT.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du bureau du 4 novembre 2005.

Marché 2005.014 – Prestations de services d'assurance pour les besoins du SDIS d'Eure et Loir

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 25 novembre 2005, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mrs JAULNEAU, SIRDEY.
Mme BILLARAND-DAUPHIN, absente, excusée.
M. de MONTGOLFIER, absent, excusé, donne pouvoir à M. FAVRAT.

--ooOoo--

Vu l'avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication le 5 août 2005 et les choix effectués par la commission d'appel d'offres réunie les 30 septembre et 4 novembre 2005, le bureau décide :

- d'attribuer le lot n° 1 « dommages aux biens incendie et risques annexes et bris de machine » au cabinet HUGER, représentant la société MMA, en retenant l'offre suivante :
 - * dommage aux biens : franchise de 300 € pour un taux de 0,527 €HT / m²,
 - * bris de machines : franchise de 300 € pour un taux de 1,54 millièmes (matériel informatique, bureautique et autres matériels), 1,69 millièmes (matériels électroniques et de transmission) et de 2,01 millièmes (dommages immatériels) de la valeur des matériels assurés.

- d'attribuer le lot n° 2 « responsabilité et risques annexes » à la société PNAS (compagnie apéritrice AREAS), en retenant la solution de base sans franchise pour un taux de 0,14 % HT de la masse salariale.

- d'attribuer le lot n° 3 « flotte automobile et risques annexes » au cabinet HUGER, représentant la société COVEA FLEET en retenant l'offre suivante :
 - * offre de base sans franchise : 140 341 €TTC / an
 - * options :
 - marchandises transportées : 6 560 €TTC / an
 - auto-mission administrateurs : 110 €TTC / an
 - SPP et agents du SDIS28 : 2 050 €TTC / an
 - SPV : 9 010 €TTC / an
 - navigation : 504 €TTC / an
 - Montant total : 158 575 €TTC / an

- d'attribuer le lot n° 4 « risques statutaires des sapeurs pompiers professionnels et agents du SDIS » au cabinet FRAND (compagnie apéritrice CIAM), en retenant l'offre suivante :
 - * offre de base (décès) : 0,25 %
 - * l'option n° 1 : accident du travail et maladie professionnelle (frais de soins et frais funéraires uniquement) : 0,52 %
 - * l'option n° 2 : accident du travail et maladie professionnelle (indemnités journalières sans franchise) : 1,08 %
 - * l'option n° 4 : maladie de longue durée, longue maladie : 1,52 %
 - Total : 3,37 %
 de la masse salariale.

- d'attribuer le lot n° 5 « protection sociale des sapeurs pompiers volontaires » au cabinet FRAND (compagnie apéritrice CIAM), en retenant l'offre de base pour une prime annuelle par sapeur-pompier volontaire de 24,40 €HT.

- d'attribuer le lot n° 6 « bris de machines des échelles » au cabinet HUGER, représentant la société MMA, en retenant l'offre présentée avec une franchise de 1 500 € pour un montant de prime de 26 580 €TTC / an.

Le bureau à l'unanimité, autorise le président à signer les marchés avec les titulaires de chaque lot.

Convention de formation avec le SDIS 78

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 25 novembre 2005, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mrs JAULNEAU, SIRDEY.

Mme BILLARAND-DAUPHIN, absente, excusée.

M. de MONTGOLFIER, absent, excusé, donne pouvoir à M. FAVRAT.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer la convention adressée au SDIS d'Eure et Loir après la formation RAD2 organisée par le SDIS des Yvelines du 3 au 7 octobre dernier à laquelle deux officiers ont participé, mentionnant des tarifs plus avantageux que la première convention adressée au SDIS avant cette session, les délais légaux de transmission au contrôle de légalité n'ayant pu être respectés.

Conventions annuelles de financement - Gommerville

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 25 novembre 2005, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

Mrs JAULNEAU, SIRDEY.

Mme BILLARAND-DAUPHIN, absente, excusée.
M. de MONTGOLFIER, absent, excusé, donne pouvoir à M. FAVRAT.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à rembourser à la commune de Gommerville, au titre de la convention annuelle de financement 2004 et à titre dérogatoire et exceptionnel, ses dépenses 2004 à hauteur de 999,45 € montant maximum alloué au CPI pour l'exercice 2004, le CPI ayant déposé hors délai (postérieurement au 1^{er} Avril 2005), sa demande de remboursement relative aux vacations versées aux sapeurs pompiers volontaires de la commune s'élevant à 1 088,40 €

Prorogations bourses permis poids lourds

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 25 novembre 2005, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à CHARTRES, sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mrs JAULNEAU, SIRDEY.
Mme BILLARAND-DAUPHIN, absente, excusée.
M. de MONTGOLFIER, absent, excusé, donne pouvoir à M. FAVRAT.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise :

- la prorogation, jusqu'au 23 juin 2005, de la bourse « permis poids lourds » accordée à M. Jean-Luc GOHIER, sapeur pompier volontaire au CI de Saint-Aubin des Bois, l'emploi du temps de l'intéressé l'ayant empêché de passer son permis dans les délais prévus,
- la prorogation d'un an de la bourse « permis poids lourds » accordée à M. François COULON, sapeur pompier professionnel au CODIS, qui a obtenu une bourse pour le passage de son permis dont l'échéance initiale est fixée au 15/12/2005, son emploi du temps ne coïncidant pas avec celui de l'auto-école,
- la prorogation d'un an de la bourse « permis poids lourds » accordée à M. Arnaud POTELLE, sapeur pompier professionnel au CSP de Chartres, qui a obtenu une bourse pour le passage de son permis dont l'échéance initiale est fixée au 15/12/2005, l'intéressé s'étant retrouvé, pour des raisons personnelles, dans l'obligation d'interrompre ses cours.

Séance du 9 décembre 2005

Approbation de procès-verbal

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 décembre 2005, au centre de secours, 11 avenue Charles Brune à Illiers Combray (28120), sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme BILLARAND-DAUPHIN, Mrs JAULNEAU et SIRDEY.
M. de MONTGOLFIER, absent, excusé.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du bureau du 25 novembre 2005.

Intégration du CPI de Boutigny Prouais

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 décembre 2005, au centre de secours, 11 avenue Charles Brune à Illiers Combray (28120), sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme BILLARAND-DAUPHIN, Mrs JAULNEAU et SIRDEY.
M. de MONTGOLFIER, absent, excusé.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer la convention d'intégration du CPI de Boutigny Prouais au corps départemental qui pourrait prendre effet au 1^{er} janvier 2006 si toutes les formalités administratives sont remplies.

Avenant à la convention de mise à disposition du CI de Maillebois

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 décembre 2005, au centre de secours, 11 avenue Charles Brune à Illiers Combray (28120), sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme BILLARAND-DAUPHIN, Mrs JAULNEAU et SIRDEY.
M. de MONTGOLFIER, absent, excusé.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer l'avenant à la convention signée avec la commune de Maillebois, pour la mise à disposition du SDIS de l'ancienne salle des fêtes composée de deux locaux d'une surface totale d'environ 150 m2 au sol, situés à 50 m de la remise actuellement utilisée pour le remisage des véhicules du CI.

Avenant à la convention de mise à disposition du CS de Saint-Rémy sur Avre

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 décembre 2005, au centre de secours, 11 avenue Charles Brune à Illiers Combray (28120), sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme BILLARAND-DAUPHIN, Mrs JAULNEAU et SIRDEY.
M. de MONTGOLFIER, absent, excusé.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, autorise le président à signer l'avenant à la convention de mise à disposition du terrain du CS de Saint-Rémy sur Avre, la commune sollicitant la modification du périmètre du terrain en vue de travaux d'élargissement de voirie sur une bande de 60 m2 se situant sur l'arrière du centre.

MAPA – Information au bureau

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 décembre 2005, au centre de secours, 11 avenue Charles Brune à Illiers Combray (28120), sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme BILLARAND-DAUPHIN, Mrs JAULNEAU et SIRDEY.
M. de MONTGOLFIER, absent, excusé.

--ooOoo--

Le bureau, à l'unanimité, et en complément de l'information faite au bureau lors de la séance du 24 juin 2005, prend acte de la liste des MAPA jointe en annexe, notifiés à ce jour par le SDIS.

Marché 2005-011 pour la fourniture de 17 équipements de désincarcération

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué, s'est réuni le 9 décembre 2005, au centre de secours, 11 avenue Charles Brune à Illiers Combray (28120), sous la présidence de M. Claude FAVRAT, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :
Mme BILLARAND-DAUPHIN, Mrs JAULNEAU et SIRDEY.
M. de MONTGOLFIER, absent, excusé.

--ooOoo--

Vu l'avis d'appel à la concurrence envoyé à la publication le 11 août 2005 et les choix effectués par la commission d'appel d'offres réunie les 7 octobre et 6 décembre 2005, le bureau, à l'unanimité, approuve le choix de la commission d'appel d'offres et autorise le président à signer un marché d'un montant de 259 944,62 €TTC avec la société SAUV'OUTILS SA pour une offre de base, plus les options « flexible pour pompe à main » et « kit de conversion pompe à pied ».